

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 AVRIL 2008

L'An DEUX MILLE HUIT, le QUATORZE AVRIL à VINGT heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans le lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PEDRA, Maire.

PRESENTS DUVETTE M., WILTZIUS R., SERRIERE A., GAUTIER P.,
RUMEAU R., DURET C., CARTON C., HERMITTE D.,
FOULER R, CARON M., GELIN L., MARCHISIO N., MULE M.,
BARRAS M., AMOR S., LAHURE A., MARIN E., METHIVIER D.

Secrétaire de séance WILTZIUS Renée.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal précédent, qui est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

VOTE DES BUDGETS 2008

Avant de donner la parole à M. GAUTIER, Adjoint aux finances, Monsieur le Maire précise que les taux des quatre taxes restent inchangés, comme il l'avait promis lors de la campagne électorale, c'est-à-dire :

- TAXE D'HABITATION 10,60 %
- FONCIER BATI 11,50 %
- FONCIER NON BATI 52,00 %
- TAXE PROFESSIONNELLE 18,00 %

Accord du C.M.

BUDGET PRIMITIF 2008 M 49

M. GAUTIER prend la parole et présente le budget de la M49, préparé par la Commission des Finances, article par article et donne des explications sur les dépenses et les recettes inscrites en section d'exploitation et d'investissement. Le Budget comprend :

	PROPOSITIONS DU MAIRE	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
DEPENSES	1 825 396,63 €	1 825 396,63 €
Dépenses d'Exploitation	587 227,33	587 227,33 €
Dépenses d'Investissement	1 238 169,30 €	1 238 169,30 €
RECETTES	1 825 396,63 €	1 825 396,63 €
Recettes d'Exploitation	587 227,33 €	587 227,33 €
Recettes d'Investissement	1 238 169,30 €	1 238 169,30 €

Monsieur le Maire demande au C.M. de voter le budget au niveau des chapitres et opérations.

Le budget de la M49 est voté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2008 M14

M. GAUTIER fait la même chose pour le budget de la M14, qui comprend :

	PROPOSITIONS DU MAIRE	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
DEPENSES	3 468 476,86 €	3 468 476,86 €

Dépenses de Fonctionnement	1 998 212,86 €	1 998 212,86 €
Dépenses d'Investissement	1 470 264,00 €	1 470 264,00 €
RECETTES	3 468 476,86 €	3 468 476,86 €
Recettes de Fonctionnement	1 998 212,86 €	1 998 212,86 €
Recettes d'Investissement	1 470 264,00 €	1 470 264,00 €

Monsieur le Maire demande au C.M. de voter le budget au niveau des chapitres et opérations.

Le budget de la M14 est voté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2008 Z.A.C. (M14 assujetti à la TVA)

La même chose est faite pour le budget de la Z.A.C. qui est un budget spécial. La plupart des chiffres nous sont donnés par le Trésorier. Ce budget comprend :

	PROPOSITIONS DU MAIRE	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
DEPENSES	300 104,64 €	300 104,64 €
Dépenses de Fonctionnement	159 245,79 €	159 245,79 €
Dépenses d'Investissement	140 858,85 €	140 858,85 €
RECETTES	300 104,64 €	300 104,64 €
Recettes de Fonctionnement	159 245,79 €	159 245,79 €
Recettes d'Investissement	140 858,85 €	140 858,85 €

Monsieur le Maire demande au C.M. de voter le budget au niveau des chapitres et opérations.

Le budget de la Z.A.C. est voté à l'unanimité.

PROGRAMME SUBVENTIONS 2008

Monsieur le Maire propose au C.M. d'établir un programme prévisionnel de demandes de subventions pour l'année 2008. Ce programme est le suivant :

- Aménagement d'une salle d'honneur dans le centre du village (en trois tranches). Montant de la première tranche : 100 000 € HT.
- Acquisition d'un algéco pour l'école maternelle : 84 000 € HT.
- Aménagement de la cantine : 5 000 € HT.
- Acquisition d'un véhicule de service : 13 835 € HT.
- Aménagement bureau de Monsieur le Maire : 7 000 € HT.
- Acquisition ordinateurs et matériel informatique : 5 000 € HT.
- Matériel incendie CCFF : 10 000 € HT.

Accord du C.M.

CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES DE 2^{ème} Classe

Monsieur le Maire informe le C.M. que les Services Techniques de la Commune sont en sous effectif. En effet, un adjoint technique part à la retraite le 30 avril 2008. Un autre, est en arrêt maladie depuis le 8 février 2006. Il y aurait lieu de créer deux postes à temps complet pour les besoins du service.

Accord du C.M.

AUTORISATION DONNEE AU TRESORIER POUR POURSUIVRE LES DEBITEURS

Il s'agit d'actualiser les seuils fixés précédemment, en deçà desquels les poursuites ne seront pas engagées. Le Trésorier nous propose d'adopter les seuils suivants :

- Les commandements ne seront notifiés que si le titre est supérieur à 20 euros.

- La saisie ne sera engagée que si le titre est supérieur à 80 euros. Ces seuils sont valables pour la M14, M49 et Z.A.C.

Accord du C.M.

DROIT DE PREEMPTION TERRAIN APPARTENANT AU DEPARTEMENT

La parcelle C N°641, lieudit « Les Germanes », appartenant au Département, se trouve en zone UC. Nous avons la possibilité d'exercer notre droit de préemption pour l'acquisition de ce terrain d'une superficie de 1405 m². Cette parcelle se trouve au bout de l'ancien chemin des Fougoux qui se termine en cul-de-sac et qui nous permettrait de réaliser une aire de retournement pour les véhicules et plus particulièrement pour les véhicules incendie.

Accord du C.M.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- ❖ **Monsieur le Maire tient à remercier, tout particulièrement, Monsieur Michel LOTTIAUX pour l'aide qu'il a apportée à la Commission des Finances, pour la confection des budgets primitifs 2008 de la M14, M49 et Z.A.C. Il remercie également Messieurs Robert PIN et Bernard ETIENNE d'avoir bien voulu mettre au courant les adjoints qui leur ont succédés.**

TOUR DE TABLE

- M. METHIVIER : signale qu'il y a un problème d'évacuation des eaux pluviales dans le ruisseau qui sépare la station total et le terrain de Mme PHILIP. Qui doit débroussailler et nettoyer ce ruisseau ?
- M. DUVETTE : il aurait aimé avoir un peu de goudron pour délimiter l'accès handicapé devant l'école, mais le Syndicat des Chemins a terminé les travaux et il n'a pas pu en avoir. **Il demande que l'on fasse un démenti concernant la fermeture du magasin « L'Ile aux Fleurs ». En effet, les propriétaires ont dit qu'ils avaient été obligés de fermer car la Mairie leur avait augmenté le loyer. Ceci est entièrement faux, le loyer n'a pas bougé depuis leur entrée dans les lieux, en janvier 2005. Ce qui est vrai, c'est qu'ils n'ont plus payé le loyer depuis fin 2006 et qu'ils sont en liquidation judiciaire.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.

Le Maire.

J.C. PEDA.